



nadege.salin@univ-amu.fr



Saint-Jérôme (Marseille)

### PUBLIC VISÉ

Titulaires d'un baccalauréat général (spécialités scientifiques) et technologique (filière STL)

### PRÉ-REQUIS

Compétences dans les disciplines scientifiques acquises lors de la préparation du baccalauréat général. Filières STL, candidatures possibles mais très bon niveau en mathématiques.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Candidature dans Parcoursup (catégorie BTS)

### EN BREF



Durée des études :  
2 ans



Nombre de  
crédits : 120 ECTS



Stages



Code RNCP :  
1084



## DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)

# OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE ET OPTOMÉTRIE BTS OPTICIEN LUNETIER

### OBJECTIFS

Ce DU a pour but de préparer les étudiants au BTS Opticien Lunetier. L'opticien lunetier est un professionnel de la santé, qualifié, indépendant, dont l'activité est réglementée.

Il a pour mission de concevoir, réaliser, délivrer et contrôler les appareils destinés à compenser les défauts de vision.

### COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES

L'opticien lunetier a une triple compétence : scientifique, technique et commerciale. Il est capable de :

- faire l'analyse de la vision, établir la formule de l'équipement
- procéder aux commandes nécessaires
- préparer et contrôler l'équipement (lunettes ou lentilles de contact)
- procéder aux essais, adapter l'équipement
- effectuer ou faire effectuer les réparations courantes.

### LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

A la fin de la 1<sup>ère</sup> année les étudiants doivent suivre un stage obligatoire de 6 semaines consécutives dans une entreprise directement liée au domaine de l'optique lunetterie.

La rédaction et la soutenance du rapport de stage constituent une épreuve de l'examen national. Grâce à un appui industriel remarquable, les étudiants bénéficient de matériels modernes issus des dernières technologies. Les Travaux Dirigés et Pratiques d'Optométrie, d'Optique de Contact, d'Optique Physiologique et de Montage sont dispensés dans les locaux spécialement aménagés du Service d'Optique Physiologique. Un magasin agencé permet l'enseignement de la communication en situation d'exercice professionnel.

### COÛT DE LA FORMATION

Des droits d'inscription et des droits éventuels de Sécurité Sociale et de Mutuelle sont demandés à chaque étudiant pour :

- bénéficier d'une formation professionnelle de haut niveau,
- assister à des conférences et séminaires,
- disposer de matériels spécifiques,
- faire assurer, par des professionnels, des enseignements spécialisés.

Pour l'année universitaire 2023-2024, le montant annuel des droits d'inscription est de 3000€ auquel s'ajouteront les droits de BU, FSDIE, Médecine préventive, Sport et en fonction de la situation de l'étudiant la Sécurité Sociale.

Ces droits sont exigés pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année. Le règlement est perçu dans sa totalité au moment de l'inscription.

Les frais de matériel (mallette d'outillage, fournitures scolaires) ne sont pas inclus dans le montant de la redevance.

Une mallette d'outillage personnelle adaptée aux travaux pratiques est proposée aux étudiants à un tarif préférentiel.



## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Les enseignements dispensés représentent 1350 heures environ.  
Ils reflètent les 3 aspects de la profession d'opticien : Paramédical, Technique, Commercial.

Enseignement général :

- français
- anglais
- communication
- économie et gestion de l'entreprise

Systemes optiques :

- mathématiques
- optique géométrique
- optique physique
- étude technique des systèmes optiques

Analyse de la vision :

- optique physiologique
- optique de contact
- optométrie

Enseignement pratique :

- examen de vue
- prise de mesures et adaptation
- contrôle d'équipement et réalisation technique
- atelier automatique et manuel
- magasin d'application

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

La présence aux cours, TD et TP est obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

Pour chacune des deux années d'études, un ensemble d'épreuves, correspondant à un BTS blanc, est organisé à la fin de chaque semestre. Chaque épreuve ponctuelle est affectée d'un coefficient défini par la réglementation fixant les conditions de délivrance du BTS Opticien Lunetier. Le procès verbal des notes obtenues est communiqué aux familles.

Dans le cadre de la préparation au BTS, il est établi un livret scolaire pour tout candidat.  
Ce livret scolaire est communiqué au Jury National du BTS OL.

Pour passer de la 1ère à la 2ème année, l'étudiant doit justifier d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20.

À la fin de la 2ème Année :

- le BTS est obtenu après avoir satisfait aux épreuves écrites et orales organisées au plan national et conformément à la réglementation en vigueur.
- le DUO est délivré après une session unique d'examens universitaires portant sur l'ensemble des matières du programme.

Le redoublement peut être autorisé en 1ère ou en 2ème année après délibération du Jury et dans la limite des places disponibles.